

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par DAVAL Marius (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Avenant 2 Marché salle de sport Lot 6

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de reception de l'AR: 17/03/2026

042-244200614-DE_2026_1203_18-DE

A G E D I

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision du Président en date du 10/07/2025 portant attribution du marché de travaux de rénovation de la salle de sports de SAINT GERMAIN LAVAL

Vu le marché attribué à l'entreprise SAS 2P Construction pour le lot 6, charpente métallique, pour un montant initial de 68 140,00 € HT soit 81 768,00€ TTC

Considérant l'avenant N°1 d'un montant de 68 140,00€ HT portant le marché à 87 740,26€ HT soit 105 288,31€ TTC

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au marché initial afin de prendre en compte des travaux supplémentaires concernant la fourniture et la pose de chevêtre

Considérant que le montant de l'avenant n°2 s'élève à 9 100,20€ HT, portant le montant total du lot 6 à 96 840,46€ HT soit 116 208,55€ TTC

Considérant que cet avenant respecte les dispositions réglementaires en matière de modification des marchés publics,

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux de la salle de sports – Lot 6 : charpente métallique conclu avec la SAS 2P Construction

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents à son exécution.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 12/03/2026

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :
et de la publication le :
Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 17/03/2026
Date de reception de l'AR: 17/03/2026
042-244200614-DE_2026_1203_18-DE
A G E D I